

# MDXHEALTH

## Société anonyme

CAP Business Center  
Zone Industrielle des Hauts-Sarts  
Rue d'Abhooz 31  
4040 Herstal  
Belgique

Enregistrée au Registre des Personnes Morales  
TVA BE 0479.292.440 (RPM Liège, division Liège)

---

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFORMEMENT AUX ARTICLES 7:180 ET 7:191 DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS

---

#### 1. INTRODUCTION

Ce rapport a été préparé par le conseil d'administration de MDxHealth SA (la "**Société**") conformément aux articles 7:180 et 7:191 du Code des sociétés et des associations du 23 mars 2019 (tel que modifié) (le "**Code des Sociétés et des Associations**"). Il concerne la proposition du conseil d'administration de la Société d'émettre un nombre total de 3.500.000 options sur actions sous la forme de droits de souscription (*share options*) (les "**Share Options 2025**") en vue de permettre à la Société de les octroyer à certains membres du personnel de la Société et de ses filiales de temps à autre, tel que défini à l'article 1:27 du Code des Sociétés et des Associations (les "**Participants Sélectionnés**"), dans le cadre d'un plan d'option sur action dénommé le "**Plan d'Option sur Action de 2025**", et à la proposition du conseil d'administration de supprimer le droit de préférence des actionnaires existants de la Société et, pour autant que de besoin, des détenteurs actuels de droits de souscription (*share options*) de la Société, en faveur des Participants Sélectionnés. Les propositions seront soumises à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra devant notaire (l'"**AGE**").

Conformément à l'article 7:180 du Code des Sociétés et des Associations, le conseil d'administration fournit dans ce rapport une justification de l'émission de Share Options 2025 proposée, avec notamment une justification du prix d'exercice des Share Options 2025 proposé et une description des conséquences de l'émission de Share Options 2025 proposée pour les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires de la Société.

Conformément à l'article 7:191 du Code des Sociétés et des Associations, le conseil d'administration fournit également dans ce rapport une justification de la proposition de supprimer, dans l'intérêt de la Société, le droit de préférence des actionnaires existants de la Société et, pour autant que de besoin, des détenteurs actuels de droits de souscription (*share options*) ou de la Société, au profit des Participants Sélectionnés en relation avec l'émission de Share Options 2025 proposée et une description des conséquences de celle-ci proposée pour les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires.

Ce présent rapport doit être lu conjointement avec le rapport préparé conformément aux articles 7:180 et 7:191 du Code des Sociétés et des Associations par le commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'entreprises SRL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège à Da Vincilaan 9 E.6, 1930 Zaventem, Belgique, représentée par Monsieur Bert Kegels.

## 2. PROPOSITION D'EMISSION DES SHARE OPTIONS 2025

Le conseil d'administration propose d'émettre un nombre total de 3.500.000 Share Options 2025 aux Participants Sélectionnés afin de réaliser les objectifs suivants:

- (a) encourager, motiver et fidéliser les Participants Sélectionnés;
- (b) permettre à la Société et à ses Filiales d'attirer et de fidéliser les Membres du Personnel bénéficiant de l'expérience et des compétences requises; et
- (c) faire davantage correspondre l'intérêt des Participants Sélectionnés avec les intérêts des actionnaires de la Société en leur donnant l'opportunité de bénéficier de la croissance de la Société.

La Société a eu recours à des droits de souscription (*share options*) dans le passé comme forme d'incitation et de rémunération pour les membres du personnel. Pour un aperçu des plans de droits de souscription (*share options*) en circulation, il est fait référence au paragraphe 6.1(d) ci-dessous. Comme le nombre de droits de souscription (*share options*) disponibles dans le cadre des plans actuellement en circulation n'est plus suffisant, le conseil d'administration propose de créer les Share Options 2025. Afin de permettre à la Société d'offrir les Share Options 2025 aux Participants Sélectionnés conformément aux termes et conditions proposés du Plan d'Option sur Action de 2025 ci-joint en Annexe, le conseil d'administration propose de supprimer le droit de préférence des actionnaires existants de la Société et, pour autant que de besoin, des détenteurs actuels de droits de souscription (*share options*) de la Société, en faveur des Participants Sélectionnés. L'émission de Share Options 2025 et la décision de supprimer le droit de préférence seront soumis à l'AGE.

Les principaux termes et conditions des Share Options 2025 peuvent être résumés comme suit:

- (a) Durée des Share Options 2025: La durée des Share Options 2025 sera de dix (10) ans à compter de leur date d'émission. Le conseil d'administration, ou tout autre comité créé ou toute personne nommée par le conseil d'administration conformément au Plan d'Option sur Actions de 2025, a cependant le droit de réduire cette durée.
- (b) Forme des Share Options 2025: Les Share Options 2025 seront émis en tant que droits de souscription sous forme nominative.
- (c) Actions sous-jacentes: Chaque Share Option 2025 donne à son détenteur le droit de souscrire à une nouvelle action qui sera émise par la Société. Les nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025 auront les mêmes droits et avantages, et seront à tous égards *pari passu*, en ce compris en ce qui concerne les droits aux dividendes et autres distributions, avec les actions existantes et en circulation de la Société au moment de leur émission, et auront droit aux dividendes et autres distributions pour lesquelles la date d'enregistrement ou la date d'échéance tombe à, ou après la date d'émission des nouvelles actions.
- (d) Suppression du droit de préférence: Le conseil d'administration propose de supprimer, dans l'intérêt de la Société, le droit de préférence des actionnaires existants de la Société et, pour autant que de besoin, des détenteurs de droits de souscription en circulation (*share options*) de la Société, en faveur des Participants Sélectionnés, conformément à l'article 7:191 du Code des Sociétés et des Associations.
- (e) Confirmation de la souscription des Share Options 2025 par la Société: Sous réserve de la suppression du droit de préférence des actionnaires existants de la Société et, pour autant que de besoin, des détenteurs de droits de souscription en circulation (*share options*) de la Société, en faveur des Participants Sélectionnés, conformément à l'article

7:191 du Code des Sociétés et des Associations, la Société sera en mesure de souscrire aux Share Options 2025, en vue de créer un pool de Share Options 2025 disponible pour des octrois ultérieurs aux Participants Sélectionnés. La Société ne peut cependant pas exercer les Share Options 2025 pour son compte propre.

- (f) Prix d'émission des Share Options 2025: Les Share Options 2025 seront octroyés gratuitement.
- (g) Prix d'exercice des Share Options 2025 : Le prix d'exercice d'un Share Option 2025 sera déterminé par le conseil d'administration, ou tout autre comité créé ou toute personne nommée par le conseil d'administration conformément au Plan d'Option sur Action de 2025, de la Société à la date d'octroi de celui-ci.

Sauf décision contraire du conseil d'administration, ou tout autre comité créé ou toute personne nommée par le conseil d'administration conformément au Plan d'Option sur Action de 2025, avant, au moment de, ou après la date d'octroi, le prix d'exercice ne sera pas inférieur au prix le plus bas entre (i) le cours des actions sur le marché boursier concerné sur lequel les actions sont admises à la cotation et à la négociation au jour précédant la date d'octroi du Share Option 2025 concerné (si les actions sont admises à la cotation et à la négociation sur le Nasdaq, le Nasdaq doit être utilisé comme marché de référence) et (ii) le cours moyen des actions sur le marché boursier concerné sur lequel les actions sont admises à la cotation et à la négociation durant une période de 30 jours précédant la date d'octroi du Share Option 2025 concerné (si les actions sont admises à la cotation et à la négociation sur le Nasdaq, le Nasdaq doit être utilisé comme marché de référence).

- (h) Régime d'acquisition définitive: Sauf si déterminé autrement par le conseil d'administration, ou tout autre comité créé ou toute personne nommée par le conseil d'administration conformément au Plan d'Option sur Action de 2025, les Share Options 2025 à octroyer à un Participant Sélectionné en une qualité autre que la qualité d'administrateur non-exécutif de la Société, seront acquis définitivement par tranches de vingt-cinq pourcent (25%) par an durant une période de quatre (4) ans à partir de la date d'octroi du Share Option 2025 concerné, de la manière suivante:
  - (i) à la première date d'anniversaire de la date d'octroi : 25%;
  - (ii) pendant la deuxième année à compter de la date d'octroi: maximum 25%, c'est-à-dire maximum 50% au total au cours des deux premières années après la date d'octroi;
  - (iii) pendant la troisième année à compter de la date d'octroi: maximum 25%, c'est-à-dire 75% au total au cours des trois premières années après la date d'octroi; et
  - (iv) au cours de la quatrième année à compter de la date d'octroi: maximum 25%, c'est-à-dire maximum 100% au total au cours des quatre premières années après la date d'octroi.

Au cours des deuxième, troisième et quatrième années après la date d'octroi, les Share Options 2025 octroyés à un Participant Sélectionné en une qualité autre que celle d'administrateur non-exécutif de la Société, seront définitivement acquis *pro rata temporis* sur base trimestrielle.

Les Share Options 2025 octroyés à un administrateur non-exécutif de la Société seront tous définitivement acquis à la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant lieu au cours de l'année calendrier suivant l'année calendrier au cours de laquelle

les Share Options 2025 furent octroyés, à condition qu'à la date précédant la date de la précédente assemblée générale ordinaire des actionnaires, le mandat d'un tel administrateur non-exécutif de la Société n'ait pas pris fin (sans préjudice de la clause 7.1.3. du Plan d'Option sur Action de 2025).

- (i) Faculté d'Exercice: Dans la mesure où la clause 7.1.3. du Plan d'Option sur Action de 2025 n'est pas applicable, tous les Share Options 2025 définitivement acquis pourront être exercés durant toute période d'exercice à partir du moment où ces Share Options 2025 sont devenus des Share Options 2025 définitivement acquis.

Un Participant Sélectionné est autorisé à exercer tous ses Share Options 2025 définitivement acquis pendant toute période d'exercice suivant la date à laquelle les Share Options 2025 peuvent être exercés.

- (j) Cessibilité des Share Options 2025: Les Share Options 2025 octroyés aux Participants Sélectionnés ne seront généralement pas cessibles (excepté en cas de décès en ce qui concerne les Share Options 2025 octroyés à une personne physique et sauf si le conseil d'administration, ou tout autre comité créé ou toute personne nommée par le conseil d'administration conformément au Plan d'Option sur Action de 2025, en décide autrement).
- (k) Exercice des Share Options 2025: Chaque Share Options 2025 peut être exercé à partir de la date d'émission jusqu'à dix (10) ans à compter de leur date d'émission, aux moments et selon les conditions précisées dans le Plan d'Option sur Action de 2025.
- (l) Augmentation du capital de la Société: Lors de l'exercice des Share Options 2025 et de l'émission de nouvelles actions, le montant total du prix d'exercice des Share Options 2025 sera alloué (le cas échéant, après conversion dans la devise du capital de la Société, sur la base du taux de change USD/EUR publié par la Banque Centrale Européenne ("**BCE**"), conformément à la section 5.2 du Plan d'Option sur Action de 2025) au capital de la Société. Dans la mesure où le prix d'exercice des Share Options 2025, par action à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025 serait supérieur au pair comptable des actions de la Société existant immédiatement avant l'émission des nouvelles actions concernées, une partie du prix d'exercice par action à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025, égale à ce pair comptable, sera comptabilisée en tant que capital, le solde étant comptabilisé en tant que prime d'émission. Suite à l'augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions, chaque action nouvelle et existante représentera la même fraction du capital de la Société.
- (m) Prime d'émission: Toute prime d'émission qui sera comptabilisée en relation avec les Share Options 2025 sera comptabilisée sur un compte indisponible au passif du bilan de la Société dans ses capitaux propres, et le compte sur lequel la prime d'émission sera comptabilisée constituera, au même titre que le capital de la Société, la garantie des tiers et, sauf possibilité de capitalisation de ces réserves, ne pourra être réduit ou supprimé que par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions requises pour la modification des statuts de la Société.

### **3. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION D'EMISSION DES SHARE OPTIONS 2025**

Le conseil d'administration de la Société estime que la proposition d'émission des Share Options 2025 est dans l'intérêt de la Société car, d'une part, elle permet à la Société d'obtenir des nouvelles ressources financières si et quand les Share Options 2025 sont exercés et, d'autre part, elle permet à la Société d'offrir aux Participants Sélectionnés une participation (éventuelle) dans le capital de la Société, ce qui, selon le conseil d'administration, peut être considéré un outil approprié pour évaluer la loyauté et la motivation des Participants Sélectionnés et encourager une telle loyauté et motivation.

En outre, la possibilité de rémunérer les Participants Sélectionnés avec les Share Options 2025 permet à la Société de limiter la partie de rémunération en numéraire que la Société devrait autrement payer afin d'attirer ou retenir des experts renommés possédant les compétences, connaissances et l'expertise les plus pertinentes. Pour le surplus, le conseil d'administration est d'avis qu'un tel package de rémunération est adapté et habituel pour des sociétés du secteur de la biotechnologie et des sciences de la vie qui sont encore en phase de développement.

Pour une description plus détaillée du but et de l'objectif de la proposition d'émission des Share Options 2025, il est fait référence à la clause 1 du Plan d'Option sur Action de 2025 ci-joint en tant qu'Annexe.

Enfin, la proposition d'émission des Share Options 2025 est également conforme à la rémunération des administrateurs qui, sur recommandation du comité de compensation, a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue le 30 mai 2024.

Pour toutes ces raisons, le conseil d'administration estime que la proposition d'émission des Share Options 2025 est dans l'intérêt de la société, de ses actionnaires et des autres parties prenantes.

#### **4. JUSTIFICATION DU PRIX D'EMISSION ET DU PRIX D'EXERCICE DES SHARE OPTIONS 2025**

Conformément aux termes et conditions du Plan d'Option sur Action de 2025, les Share Options 2025 seront octroyés gratuitement aux Participants Sélectionnés.

Le prix d'exercice des Share Options 2025 sera déterminé tel que résumé à la paragraphe 2(g) de ce Rapport. Pour de plus ample information sur les conditions relatives au prix d'émission et au prix d'exercice des Share Options 2025, il est fait référence aux clauses 5.1 et 5.2 du Plan d'Option sur Action de 2025, tel que joint en Annexe.

Le conseil d'administration considère que le mécanisme par défaut de détermination du prix d'exercice proposé des Share Options 2025 est justifié, car (entre autres) il limite la dilution financière potentielle dans une certaine mesure et permet à la Société d'obtenir des liquidités supplémentaires. En tout état de cause, les termes et conditions des Share Options 2025 permettent également un mécanisme différent. Celui-ci permettra à la Société de fixer le prix d'exercice en se référant aux points de prix qui seront appropriés afin de prendre en compte la situation fiscale et de sécurité sociale des Participants Sélectionnés concernés et des objectifs ultimes du Plan d'Option sur Action de 2025.

Qu'un Share Option 2025 soit exercé ou non dépendra de la (seule) décision du détenteur du Share Option 2025. Cette décision dépendra du cours des actions de la Société au moment de la décision d'exercer ou non par rapport au prix d'exercice du Share Options 2025, dans la mesure où le détenteur peut essentiellement réaliser une plus-value lors de l'exercice du Share Option 2025 si le cours des actions de la Société est à ce moment plus élevé que le prix d'exercice des Share Options 2025 (ceci sans tenir compte des éventuels impôts applicables et en supposant que le détenteur du Share Option 2025 peut vendre l'action sous-jacente à un tel prix sur le marché).

Suite à l'exercice des Share Options 2025, le prix d'exercice sera comptabilisé en tant que capital et prime d'émission tel que détaillé plus amplement au paragraphe 6.2 de ce rapport.

Par conséquent, compte tenu de tout ce qui précède, le conseil d'administration estime que les prix d'émission et d'exercice proposés des Share Options 2025 peuvent être suffisamment justifiés et ne portent pas préjudice aux actionnaires existants et aux détenteurs de droits de souscription en circulation (*share options*) de la Société.

## **5. JUSTIFICATION DE LA SUPPRESSION DU DROIT DE PREFERENCE**

Le conseil d'administration propose d'émettre un nombre total de 3.500.000 Share Options 2025, à offrir aux Participants Sélectionnés, conformément aux termes et conditions du Plan d'Option sur Action de 2025.

Chaque Share Option 2025 permettra au Participant Sélectionné d'acquérir une (1) action de la Société ayant les mêmes droits et bénéfices que ceux attachés aux actions existantes de la Société. Tous les Share Options 2025 ensemble permettent à leurs détenteurs de souscrire un total de 3.500.000 nouvelles actions de la Société, ce qui équivaut approximativement à 7,07% des actions existantes représentatives du capital de la Société immédiatement avant l'émission des Share Options 2025 (en partant du principe que tous les Share Options 2025 octroyés sont pleinement exerçables et ont été exercés en vertu des termes et conditions du Plan d'Option sur Action de 2025).

Afin de permettre à la Société d'offrir les Share Options 2025 aux Participants Sélectionnés conformément aux termes et conditions proposés dans le Plan d'Option sur Action de 2025, le conseil d'administration propose de supprimer le droit de préférence des actionnaires existants de la Société et, pour autant que de besoin, des titulaires actuels de droits de souscription (*share options*), en faveur des Participants Sélectionnés conformément à l'article 7:191 du Code des Sociétés et des Associations.

Pour toutes les raisons ci-dessus, le conseil d'administration est d'avis que la proposition d'émission des Share Options 2025, avec la suppression proposée du droit de préférence en faveur des Participants Sélectionnés, et nonobstant la dilution qui en découle pour les actionnaires et, le cas échéant, les détenteurs de droits de souscription (*share options*), est dans l'intérêt aussi bien de la Société que des actionnaires existants et des détenteurs actuels de droits de souscription (*share options*).

## **6. CERTAINES CONSEQUENCES FINANCIERES**

### **6.1. Commentaire introductif**

Les paragraphes suivants donnent un aperçu de certaines conséquences financières de la proposition d'émission et l'exercice des Share Options 2025. Pour davantage d'informations supplémentaires concernant les conséquences financières de la proposition d'émission et l'exercice des Share Options 2025, il est également renvoyé au rapport préparé conformément aux articles 7:180 et 7:191 du Code des Sociétés et des Associations par le commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'entreprises SRL.

Les conséquences financières résultant de la proposition d'émission et l'exercice des Share Options 2025 ne peuvent pas encore être déterminées de manière précise étant donné que le prix d'exercice final des Share Options 2025 concernés est encore à déterminer et dépendra du cours des actions de la Société sur le marché boursier ou la plateforme de négociation concerné avant la date d'octroi des Share Options 2025. En outre, la concrétisation ou non de certaines conséquences financières dépendra de si les Share Options 2025 sont octroyés ou non à des Participants Sélectionnés, et de si ces Share Options 2025 sont finalement exercés. La décision d'exercer les Share Options 2025 est une décision qui dépend uniquement des détenteurs de Share Options 2025, laquelle sera vraisemblablement en fonction du cours de marché des actions de la Société au moment de l'exercice comparé au prix d'exercice des Share Options 2025 concerné (voir aussi ci-dessous).

De même, les conséquences financières réelles résultant de l'exercice des Share Options en circulation (tels que définis et décrits plus en détails ci-dessous) et de l'émission de nouvelles actions en vertu (i) de l'apport en nature du Complément de Prix d'Exact Sciences, (ii) de l'exercice des Warrants d'Exact Sciences (iii) de placements dans le cadre de la Facilité ATM

et (iv) de l'exercice des Warrants d'OrbiMed (tous tels que définis et décrits plus en détails ci-dessous) ne peuvent pas encore être déterminées avec certitude.

*En conséquence, la discussion sur les conséquences financières de la proposition d'émission et l'exercice des Share Options 2025 pour les actionnaires existants est purement illustrative et hypothétique, et est basée sur des paramètres financiers purement indicatifs (lorsqu'approprié). Le nombre réel de nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025 et leur prix d'émission et d'exercice peuvent varier significativement par rapport aux valeurs hypothétiques utilisées dans ce rapport.*

Sous réserve de ce qui précède, pour illustrer certaines des conséquences financières de l'exercice des Share Options 2025 et notamment la dilution pour les actionnaires, les paramètres et hypothèses suivants ont été utilisés:

- (a) Taux de Change<sup>1</sup>: Aux fins des simulations et illustrations ci-dessous, le taux de change suivant est utilisé: USD 1,1415 pour 1 EUR, lequel est le taux de change publié par la BCE sur [https://www.ecb.europa.eu/stats/policy\\_and\\_exchange\\_rates/euro\\_reference\\_exchange\\_rates/html/index.fr.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.fr.html) le 23 avril 2025 (le "**Taux de Change**").
- (b) Prix d'exercice hypothétique: Le prix d'exercice hypothétique des Share Options 2025 à émettre (à déterminer comme indiqué dans la paragraphe 2(g) du présent rapport) sera:
- (i) EUR 1,3561 par Share Option 2025 (ou USD 1,5480, ce qui représente une décote de 10% par rapport au cours de clôture des actions de la Société sur le Nasdaq le 23 avril 2025 (soit USD 1,72));
  - (ii) EUR 1,4314 par Share Option 2025 (ou USD 1,6340, ce qui représente une décote de 5% par rapport au cours de clôture des actions de la Société sur le Nasdaq le 23 avril 2025 (soit USD 1,72); et
  - (iii) EUR 1,5821 par Share Option 2025 (ou USD 1,8060, ce qui représente une prime de 5% par rapport au cours de clôture des actions de la Société sur le Nasdaq le 23 avril 2025 (soit USD 1,72).
- (c) Capital actuel: A la date du présent rapport, le montant du capital de la Société s'élève à EUR 204.245.492,10 représenté par 49.497.334 actions ordinaires sans valeur nominale, représentant chacune la même fraction du capital de la Société, soit arrondi à EUR 4,126. Le montant du capital est entièrement et inconditionnellement souscrit et entièrement libéré.
- (d) Share Options<sup>2</sup>: La Société a un nombre de droits de souscription qui sont toujours en circulation à la date du présent rapport (les "**Share Options**"), lesquels consistent en des :

---

<sup>1</sup> Les actions de la Société sont cotées sur le Nasdaq, où elles sont négociées en USD. Cependant le capital de la Société est actuellement exprimé en EUR. Compte tenu de la différence actuelle entre la devise de négociation des actions de la Société et la devise du capital de la Société, à l'exception des montants dans les simulations de dilution financière au paragraphe 6.4 ci-dessous, tous les montants en USD utilisés dans les simulations ci-dessous sont convertis en EUR sur la base du Taux de Change.

<sup>2</sup> Le 13 novembre 2023, la Société a réalisé un regroupement de ses actions ordinaires dans un rapport de 1 pour 10. Suivant la réalisation du regroupement d'actions, conformément à leurs conditions respectives, chaque Share Option émis avant le 13 novembre 2023 donne le droit de souscrire à un dixième d'une nouvelle action à émettre par la Société (étant entendu que les Share Options ne peuvent pas être exercés pour des fractions de nouvelles actions (autrement dit, ces Share Options ne peuvent être exercés que par multiples de dix). Chaque Share Option 2024 donne le droit de souscrire à une nouvelle action à émettre par la Société.

- (i) *share options* en circulation émis sous forme de droits de souscription le 19 juin 2017 (lesquels ont tous été octroyés), qui peuvent être exercés pour souscrire à un total de 186.452 nouvelles actions de la Société ("**Share Options 2017**");
- (ii) *share options* en circulation émis sous forme de droits de souscription le 21 juin 2019 (certains n'ayant pas encore été octroyés), qui peuvent être exercés pour souscrire à un total de 256.980 nouvelles actions de la Société ("**Share Options 2019**");
- (iii) *share options* en circulation émis sous forme de droits de souscription le 27 mai 2021 (lesquels ont tous été octroyés), qui peuvent être exercés pour souscrire à un total de 345.187 nouvelles actions de la Société ("**Share Options 2021**");
- (iv) *share options* en circulation émis sous forme de droits de souscription le 25 mai 2022 (certains n'ayant pas encore été octroyés), qui peuvent être exercés pour souscrire à un total de 439.623 nouvelles actions de la Société ("**Share Options 2022**");
- (v) *share options* en circulation émis sous forme de droits de souscription le 30 juin 2023 (certains n'ayant pas encore été octroyés), qui peuvent être exercés pour souscrire à un total de 497.625 nouvelles actions de la Société ("**Share Options 2023**"); et
- (vi) *share options* en circulation émis sous forme de droits de souscription le 20 juin 2024 (certains n'ayant pas encore été octroyés), qui peuvent être exercés pour souscrire à un total de 1.916.666 de nouvelles actions de la Société ("**Share Options 2024**").

Pour les besoins du calcul du scénario de dilution totale ci-après, il est présumé que tous les Share Options en circulation (y compris les Share Options qui peuvent encore être octroyés) ont été effectivement octroyés, définitivement acquis et sont exerçables. Sur cette base, si tous les Share Options étaient exercés, 3.642.533 nouvelles actions devraient être émises par la Société.

- (e) Complément de Prix d'Exact Sciences : Le 2 août 2022, la Société a conclu une convention de cession d'actifs avec Genomic Health, Inc. (une filiale d'Exact Sciences Corporation désignée ici en tant qu'"**Exact Sciences**"), aux termes duquel, entre autres choses sous réserve des termes et conditions inclus dans la convention de cession d'actifs, Exact Sciences a accepté de vendre et de céder, et la Société a accepté d'acheter et d'assumer, l'activité de développement, de commercialisation et de mise en œuvre du test Oncotype DX Genomic Prostate Score (the "**l'Activité GPS Test**") pour un prix d'achat total maximum de USD 100.000.000,00 à payer comme suit: (i) un montant de USD 24.999.999,64, a été payé à la date de la convention de cession d'actifs, (ii) Un montant de USD 5.000.000,36, qui a été apporté en nature par Exact Sciences à la Société le 11 août 2022, dans le contexte d'une augmentation de capital par la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société contre l'émission par la Société de 6.911.710 nouvelles actions, et (iii) un complément de prix additionnel d'un montant total maximum de USD 70.000.000,00. Le 23 août 2023, la Société et Exact Sciences ont conclu un amendement à la convention de cession d'actifs (telle que modifiée à nouveau le 9 octobre 2023), en vertu duquel ils ont accepté de différer le paiement du complément de maximum USD 70.000.000,00, en contrepartie (i) de l'augmentation et du remplacement du montant du complément de prix de maximum USD 70.000.000,00 par un montant total du complément de prix de maximum USD 82.500.000,00, lequel est à payer par la Société à Exact Sciences lors de la réalisation de certains objectifs de revenus liés aux exercices 2023 à 2025, le complément de prix maximum payable pour

2023 et 2024 ne devant pas dépasser USD 30.000.000,00 plus 10.000.000,00 USD (ou un montant inférieur si le montant maximum du complément de prix à payer dépasse USD 82.500.000,00 au total) et USD 40.000.000,00, respectivement (le "**Complément de Prix d'Exact Sciences**"), (ii) le paiement d'une contrepartie en numéraire supplémentaire de USD 250.000 (payée le 23 août 2023), (iii) l'apport en nature (réalisé le 20 octobre 2023) d'un montant de USD 877.500,00, par augmentation de capital de la Société dans le cadre du capital autorisé de la Société contre l'émission par la Société de 2.500.000 nouvelles actions, et (iv) l'engagement par la Société d'émettre en faveur d'Exact Sciences les Warrants d'Exact Sciences (tels que définis ci-dessous). Au choix de la Société, les montants reflétant le Complément de Prix d'Exact Sciences peuvent être réglés en numéraire ou par l'émission d'actions supplémentaires de la Société par apport en nature des créances concernées dues par la Société (à un prix d'émission par action évalué sur la base d'un cours moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société à la fin de la période de complément de prix concernée) à délivrer à Exact Sciences, à condition que le nombre total d'actions détenues par Exact Sciences ne dépasse pas plus de 7,5% des actions en circulation de la Société.

Aux fins des calculs du scénario de dilution totale ci-dessous, il est supposé que le montant total du Complément de Prix d'Exact Sciences de USD 82.500.000,00 est converti, en appliquant le Taux de Change (voir paragraphe 6.1(a)), en EUR 72.273.324,57 et est entièrement payé par la Société en nature à Exact Sciences par l'émission de nouvelles actions de la Société, aux prix d'émissions hypothétiques (voir paragraphe 6.1(b)), en contrepartie de l'effacement par apport en nature des créances dues par la Société à Exact Sciences à hauteur du Complément de Prix d'Exact Sciences. Afin de refléter la dilution maximale, le plafond actionnarial de 7,5% (tel que décrit ci-dessus) n'est pas pris en compte dans les simulations ci-dessous. Si ce plafond actionnarial de 7,5 % était appliqué, seules 6.531.320 actions pourraient être émises en faveur d'Exact Sciences sur une base entièrement diluée, en tenant compte des paramètres les plus dilutifs utilisés ici.

- (f) Warrants d'Exact Sciences : Dans le cadre de l'amendement à la convention de cession d'actifs avec Exact Sciences (tel que décrit au paragraphe 6.1(e) ci-dessus), la Société s'est engagée à émettre en faveur d'Exact Sciences, 1.000.000 nouveaux droits de souscription pour de nouvelles actions de la Société (chacun pouvant être exercé pour 1 nouvelle action de la Société à un prix d'exercice par nouvelle action de USD 5,265) avec une durée allant jusqu'au 22 août 2028 (les "**Warrants d'Exact Sciences**"). Les Warrants d'Exact Sciences ont été émis en faveur d'Exact Sciences le 20 juin 2024.

Pour les besoins des calculs du scénario de dilution totale ci-dessous, il est supposé que les 1.000.000 de Warrants d'Exact Sciences sont tous exercés, pour un total de 1.000.000 d'actions nouvellement émises à un prix d'émission de USD 5,265 par nouvelle action, résultant en un prix d'émission total de USD 5.265.000, ou, en appliquant le Taux de Change, à un prix d'émission de EUR 4,610 par nouvelle action, résultant en un prix d'émission total de EUR 4.610.000 (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

Par souci d'exhaustivité, il est à noter que les conditions des Warrants d'Exact Sciences contiennent des mécanismes anti-dilutifs en vertu desquels le prix d'exercice des Warrants d'Exact Sciences peut être ajusté et réduit sur la base de formules spécifiques dans le cadre de certaines opérations liées au capital ou similaires. Pour les besoins des simulations ci-dessous, il est supposé que de tels ajustements ne seront pas déclenchés.

- (g) Warrants d'OrbiMed: Le 1 mai 2024, la Société a conclu une convention de crédit, en tant que garant, avec MDxHealth, Inc, une filiale détenue à 100 % par la Société, en tant qu'emprunteur, et ORC SPV LLC ("**OrbiMed**"), en tant que prêteur et agent

administratif. En vertu de cette convention de crédit (telle que modifiée de temps à autre) OrbiMed a accepté de fournir une facilité de crédit garantie de premier rang d'une durée de cinq ans pour un montant total en principal de USD 100 millions, dont (i) USD 55 millions ont été avancés à la date de closing, (ii) USD 25 millions seront mis à disposition, à la discrétion de MDxHealth, Inc., au plus tard le 31 mars 2025, sous réserve de certaines exigences en matière de revenus nets et d'autres conditions habituelles, et (iii) USD 20 millions seront mis à disposition, à la discrétion de MDxHealth, Inc., au plus tard le 31 mars 2026, sous réserve de certaines exigences en matière de revenus nets et d'autres conditions habituelles. En outre, conformément à la convention de crédit (telle que modifiée de temps à autre), la Société s'est engagée à émettre en faveur de sociétés liées à OrbiMed, 1.243.060 nouveaux droits de souscription pour nouvelles actions de la Société (chacun pouvant être exercé pour une nouvelle action de la Société à un prix d'exercice par nouvelle action de USD 2,4134) avec une durée de 5 ans à compter de leur date d'émission (les "**Warrants d'OrbiMed**"). Les Warrants d'OrbiMed ont été émis en faveur d'OrbiMed le 20 juin 2024 pour un prix de souscription total de USD 2.458.879,67, lequel a été comptabilisé entant que prime d'émission. Par la suite, en raison d'opérations dilutives effectuées dans le passé par la Société, le prix d'exercice des Warrants d'OrbiMed a été réduit à USD 2,2459.

Pour les besoins des calculs du scénario de dilution totale ci-dessous, il est supposé que les 1.243.060 Warrants d'OrbiMed sont tous exercés, pour un total de 1.243.060 actions nouvellement émises à un prix d'émission de USD 2,24 (arrondi) par nouvelle action, résultant en un prix d'émission total de USD 2.784.454,40, ou, en appliquant le Taux de Change, à un prix d'émission de EUR 1,96 (arrondi) par nouvelle action, résultant en un prix d'émission total de EUR 2.436.397,60 (y compris la prime d'émission, le cas échéant).

Par souci d'exhaustivité, il est à noter que les conditions des Warrants d'OrbiMed contiennent des mécanismes anti-dilutifs en vertu desquels le prix d'exercice des Warrants d'OrbiMed a déjà été et peut encore être ajusté et réduit sur la base de formules spécifiques dans le cadre de certaines opérations liées au capital ou similaires. Pour les besoins des simulations ci-dessous, il est supposé que des ajustements supplémentaires ne seront pas déclenchés.

- (h) Facilité ATM : Le 30 avril 2024, la Société a conclu une convention de ventes avec TD Securities (USA) LLC ("**TD Cowen**") concernant un programme d'offre d'actions dans le cadre duquel la Société peut offrir et placer de nouvelles actions, par l'intermédiaire de TD Cowen et par divers placements de temps à autre dans des offres "at the market", tel que défini dans la *Rule 415(a)(4)* promulguée en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et les règles et règlements qui en découlent, pour un montant d'offre maximum global de USD 50.000.000 (la "**Facilité ATM**"). Le nombre actuel de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM variera en fonction des placements effectifs de nouvelles actions et du prix de chacun de ces placements. Cependant, le nombre de nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Facilité ATM ne dépassera pas 100.000.000 actions. Ces nouvelles actions seront placées à un prix de souscription final par nouvelle action en fonction des cours en USD sur le Nasdaq au moment des placements concernés, le prix d'émission ne pouvant être inférieur à USD 0,50.

Pour les besoins des calculs du scénario de dilution totale ci-dessous, il est supposé que (i) des nouvelles actions sont émises dans le cadre de la Facilité ATM pour le montant total de USD 50.000.000,00, et (ii) toutes ces nouvelles actions émises dans le cadre de la Facilité ATM sont émises à un prix d'émission par action de USD 1,72 (soit, compte tenu du mécanisme de tarification de la Facilité ATM, le cours de clôture des actions

de la Société sur le Nasdaq le 23 avril 2025). Sur cette base, en appliquant le Taux de Change, EUR 43.802.014,89 seraient levés par la Société contre l'émission de 29.201.343 nouvelles actions de la Société à un prix d'émission de EUR 1,50 par action.

- (i) Comptabilisation du prix d'émission des instruments dilutifs en circulation: Lors de l'émission de nouvelles actions suite à l'exercice des Warrants d'OrbiMed, et/ou le placement intégral de la Facilité ATM, et/ou l'apport du Complément de Prix d'Exact Sciences, et/ou l'exercice des Share Options, et/ou l'exercice des Warrants d'Exact Sciences, le montant du prix d'émission des nouvelles actions concernées sera comptabilisé en tant que capitaux propres (en tant que capital et de prime d'émission, le cas échéant). Le montant qui sera comptabilisé en tant que capital sera, sur une base par action, égal au montant du pair comptable applicable des actions de la Société au moment concerné. Le solde sera comptabilisé, le cas échéant, en tant que prime d'émission.

Dans le présent rapport, lorsqu'il est fait référence aux "*instruments dilutifs en circulation*", il s'agit, respectivement, de l'émission de nouvelles actions lors de l'exercice des Share Options en circulation, de l'apport du Complément de Prix d'Exact Sciences, de l'exercice des Warrants d'Exact Sciences, de l'exercice des Warrants d'OrbiMed et du placement intégral de la Facilité ATM.

Le fait que les Share Options en circulation, les Warrants d'Exact Sciences ou les Warrants d'OrbiMed soient effectivement exercés dépendra en fin de compte de la décision de leurs détenteurs respectifs. Cette décision sera probablement fonction du cours des actions de la Société au moment de l'exercice, par rapport à leurs prix d'exercice respectifs. Les détenteurs respectifs n'exerceront probablement pas si le cours des actions de la Société est inférieur au prix d'exercice concerné.

Le fait que le montant du Complément de Prix d'Exact Sciences soit dû et converti en actions de la Société dépendra de la réalisation (ou non) des conditions respectives prévues dans la convention de cession d'actif, telle qu'amendée de temps à autre. En outre, si un montant du Complément de Prix d'Exact Sciences est dû par la Société à Exact Sciences, la Société peut également choisir de payer ce montant du Complément de Prix d'Exact Sciences en numéraire plutôt qu'en actions.

Le fait que le montant total de USD 50.000.000 soit placé par la Société dans le cadre de la Facilité ATM, les prix d'émission applicables pour ces placements et le nombre total de nouvelles actions émises dans le cadre de la Facilité ATM dépendront de la décision finale de la Société de procéder à de tels placements, des conditions auxquelles ces placements sont effectués (y compris les cours en USD pertinents sur le Nasdaq utilisés comme référence pour déterminer les prix d'émission pertinents) et de la réussite ou non de ces placements.

Afin de refléter la dilution maximale ci-dessous, il est supposé qu'aucun des actionnaires existants, des détenteurs de Share Options, d'OrbiMed ou d'Exact Sciences ne se verra octroyer et n'exercera les Share Options 2025.

## **6.2. Evolution du capital, droit de vote, participation aux résultats et autres droits des actionnaires**

Chaque action dans la Société représente actuellement une portion égale du capital de la Société et donne droit à un vote en fonction de la portion du capital qu'elle représente. L'émission des nouvelles actions lors de l'exercice des Share Options 2025 aboutira à une dilution des actionnaires existants de la Société et du pouvoir de vote afférent à chaque action dans la Société.

La dilution concernant le droit de vote s'applique également, *mutatis mutandis*, à la participation de chaque action dans le bénéfice et les produits de liquidation et les autres droits attachés aux actions de la Société tel que le droit de préférence en cas d'augmentation de capital en numéraire par l'émission de nouvelles actions ou en cas d'émission de nouveaux droits de souscription ou d'obligations convertibles.

En particulier, avant l'émission de nouvelles actions lors de l'exercice des Share Options 2025 (et avant l'émission de nouvelles actions en vertu des autres instruments dilutifs en circulation), chaque action de la Société participera de manière égale aux bénéfices de la Société et aux produits de liquidation de la Société et chaque actionnaire dispose d'un droit de préférence en cas d'une augmentation du capital en numéraire ou en cas d'émission de nouveaux droits de souscription ou d'obligations convertibles. Lors de l'émission de nouvelles actions en vertu de l'exercice des Share Options 2025, les nouvelles actions à émettre auront les mêmes droits et bénéfices que, et seront à tous égards *pari passu* avec, les actions existantes et en circulation de la Société au moment de leur émission et de leur délivrance et auront droit aux dividendes et autres distributions pour lesquelles la date d'enregistrement ou d'échéance tombe à ou après la date d'émission et de délivrance des nouvelles actions. Par conséquent, (et dans la mesure où les nouvelles actions seront émises et souscrites en vertu de l'exercice des Share Options 2025) la participation des actionnaires existants aux bénéfices et au produit de liquidation de la Société et le droit préférence de leur détenteurs en cas d'augmentation de capital en numéraire, seront dilués proportionnellement.

Une dilution similaire se produit lors de l'exercice ou de la conversion des autres instruments dilutifs en circulation.

En outre, si le prix d'exercice final devait être inférieur au pair comptable des actions existantes de la Société (soit, actuellement arrondi à EUR 4,126), dans une certaine mesure, l'émission des nouvelles actions pourrait avoir un droit de vote réduit, une participation réduite au bénéfice et au produit de liquidation, et un droit de préférence réduit. Cependant, toutes les nouvelles actions à émettre auront les mêmes droits et bénéfices que, et seront à tous égards *pari passu* avec, les actions existantes et en circulation de la Société. Par conséquent, conformément à l'article 7:178 du Code des Sociétés et des Associations, après la réalisation de l'émission des nouvelles actions lors de l'exercice de Share Options 2025, toutes les actions en circulation de la Société auront le même (ajusté, le cas échéant) pair comptable. Cela impliquerait que, au moins conceptuellement, il y aurait une dilution du droit de vote, du droit de participation au bénéfice et au produit de liquidation, et du droit de préférence des actions existantes de la Société au profit des nouvelles actions.

Sous réserve des réserves méthodologiques reprises au paragraphe 6.1, l'évolution du capital et du nombre d'actions, avec droits de vote attachés, de la Société suite à l'émission et l'exercice proposées de tous les 3.500.000 Share Options 2025 (et l'émission subséquente de 3.500.000 nouvelles actions en résultant) est simulée ci-dessous dans un scénario avant dilution due aux instruments dilutifs en circulation, ainsi que dans un scénario après dilution due aux instruments dilutifs en circulation.

## Evolution du nombre d'actions en circulation

	Prix d'Exercice		
	EUR 1,3561	EUR 1,4314	EUR 1,5821
	<i>Équivalent à USD 1,5480</i>	<i>Équivalent à USD 1,6340</i>	<i>Équivalent à USD 1,8060</i>
<b>Après l'exercice des Share Options 2025 mais avant la dilution due aux instruments dilutifs en circulation</b>			
(A) Actions en circulation.....	49.497.334	49.497.334	49.497.334
(B) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025 .....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
(C) Nombre total d'actions en circulation après (B).....	52.997.334	52.997.334	52.997.334
(D) Dilution.....	6,60%	6,60%	6,60%
<b>Après la dilution due aux instruments dilutifs en circulation mais avant l'exercice des Share Options 2025</b>			
(A) Actions en circulation.....	49.497.334	49.497.334	49.497.334
(B) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice de tous les Share Options en circulation .....	3.642.533	3.642.533	3.642.533
(C) Nouvelles actions à émettre sur apport du Complément de Prix d'Exact Sciences.....	53.294.981	50.491.354	45.681.894
(D) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice de tous les Warrants d'Exact Sciences.....	1.000.000	1.000.000	1.000.000
(E) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice de tous les Warrants d'OrbiMed .....	1.243.060	1.243.060	1.243.060
(F) Nouvelles actions à émettre sur placement intégral de la Facilité ATM.	29.201.343	29.201.343	29.201.343
(G) Nombre total de nouvelles actions à émettre en vertu de (B), (C), (D), (E) et (F) .....	88.381.917	85.578.290	80.768.830
(H) Nombre total d'actions en circulation après (B), (C), (D), (E) et (F)	137.879.251	135.075.624	130.266.164
<b>Après l'exercice des Share Options 2025 et après la dilution due aux instruments dilutifs en circulation</b>			
(A) Actions en circulation après la dilution due aux instruments dilutifs en circulation .....	137.879.251	135.075.624	130.266.164
(B) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025 .....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
(C) Nombre total d'actions en circulation après (B).....	141.379.251	138.575.624	133.766.164
(D) Dilution.....	2,48%	2,53%	2,62%

Sous réserves des réserves méthodologiques reprises dans le paragraphe 6.1, le tableau ci-dessous reflète sur l'évolution du capital, en supposant l'exercice de tous les 3.500.000 Share Options 2025 et l'émission subséquente de 3.500.000 nouvelles actions en résultant. Le montant maximum de l'augmentation de capital (hors prime d'émission) est calculé en multipliant le nombre de nouvelles actions à émettre (soit 3.500.000) par le prix d'émission applicable (étant donné que le prix pertinent est dans chaque cas inférieur au pair comptable des actions de la Société (soit actuellement arrondi à EUR 4,126 par action)).

#### Evolution du capital<sup>(1)</sup>

	Prix d'exercice		
	EUR 1,3561 <i>Équivalent à USD 1,5480</i>	EUR 1,4314 <i>Équivalent à USD 1,6340</i>	EUR 1,5821 <i>Équivalent à USD 1,8060</i>
<b>Avant l'exercice des Share Options 2025</b>			
(A) Capital (en EUR) .....	204.245.492,10	204.245.492,10	204.245.492,10
(B) Actions en circulation .....	49.497.334	49.497.334	49.497.334
(C) Pair comptable (en EUR) (arrondi) .....	4,1264	4,1264	4,1264
<b>Exercice des Share Options 2025</b>			
(A) Augmentation de capital (en EUR).....	4.746.350,00	5.009.900,00	5.537.350,00
(B) Nouvelles d'actions à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025 .....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
<b>Après l'exercice des Share Options 2025</b>			
(A) Capital (en EUR) .....	208.991.842,10	209.255.392,10	209.782.842,10
(B) Actions en circulation .....	52.997.334	52.997.334	52.997.334
(C) Pair comptable (en EUR) (arrondi).....	3,9434 <sup>(2)</sup>	3,9484 <sup>(2)</sup>	3,9584 <sup>(2)</sup>

Notes:

- (1) Cette simulation ne tient pas compte l'exercice ou conversion des instruments dilutifs en circulation.
- (2) Dans ces simulations, le prix d'exercice respectif serait inférieur au pair comptable des actions existantes de la Société (soit, actuellement arrondi à EUR 4,126). Par conséquent, conformément à l'article 7:178 du Code des Sociétés et des Associations, après l'exercice des Share Options 2025, toutes les actions en circulation de la Société auront le même pair comptable, soit arrondi à EUR 3,9434, EUR 3,9484 et EUR 3,9584.

### 6.3. Participation dans les capitaux propres nets comptables consolidés

L'évolution des capitaux propres nets comptables consolidés de la Société suite à l'exercice des Share Options 2025 est simulée ci-après.

La simulation est basée sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturés le 31 décembre 2024 (qui ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, adoptés par l'Union européenne ("IFRS") et qui ont été soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société). Les capitaux propres nets

comptables consolidés de la Société au 31 décembre 2024 s'élevaient à EUR 13.001 ('000) (arrondi) (soit, USD 14.841 ('000) (arrondi) sur la base du Taux de Change) ou EUR 0,2627 (arrondi) par action (basé sur 49.497.334 actions en circulation au 31 décembre 2024). La simulation ne tient pas compte des changements intervenus dans les capitaux propres nets comptables consolidés depuis le 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur la situation des capitaux propres nets de la Société au 31 décembre 2024, il est fait référence au comptes annuels, lesquels sont disponibles sur le site web de la Société.

Sur base de l'hypothèse établie ci-dessus, il résulterait de l'exercice des Share Options 2025, sans tenir compte des autres instruments dilutifs en circulation, que les capitaux propres nets comptables consolidés de la Société seraient augmentés comme indiqué ci-dessous:

### Evolution des capitaux propres nets comptables consolidés

	<b>Prix d'exercice</b>		
	<b>EUR 1,3561</b>	<b>EUR 1,4314</b>	<b>EUR 1,5821</b>
	<i>Équivalent à USD 1,5480</i>	<i>Équivalent à USD 1,6340</i>	<i>Équivalent à USD 1,8060</i>
<b>Capitaux propres nets consolidés pour FY 2024</b>			
(A) Capitaux propres nets (en EUR '000) (arrondi) .....	13.001	13.001	13.001
(B) Actions en circulation .....	49.497.334	49.497.334	49.497.334
(C) Capitaux propres nets par action (en EUR) (arrondi) .....	0,2627	0,2627	0,2627
<u>Exercice des Share Options 2025</u>			
(A) Augmentation des capitaux propres nets (en EUR '000) (arrondi) <sup>(1)</sup> .....	4.746	5.010	5.537
(B) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Share Options 2025 .....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
<u>Après exercice des Share Options 2025</u>			
(A) Capitaux propres nets (en EUR '000) (arrondi) .....	17.747	18.011	18.538
(B) Actions en circulation .....	52.997.334	52.997.334	52.997.334
(C) Capitaux propres nets par action (en EUR '000) (arrondi)...	0,3349	0,3398	0,3498

Notes:

- (1) Constitué du montant de l'augmentation de capital et du montant de l'augmentation de la prime d'émission, le cas échéant, mais sans tenir compte du fait que la comptabilisation de ce montant peut faire l'objet d'ajustements supplémentaires en vertu des normes internationales d'information financière.

Le tableau ci-dessus démontre que l'émission des 3.500.000 Share Options 2025 et l'exercice subséquent de tous les Share Options 2025 résulteront, d'un point de vue purement comptable, en une augmentation du montant représenté par chaque action dans les capitaux propres nets comptables consolidés de la Société.

#### 6.4. Dilution financière

L'évolution de la capitalisation boursière résultant de l'exercice des Share Options 2025 est simulée ci-dessous.

Sous réserve des réserves méthodologiques reprises au paragraphe 6.1, le tableau ci-dessous reflète l'impact de l'exercice des Share Options 2025, sans tenir compte des autres instruments dilutifs en circulation, sur la capitalisation boursière et la dilution financière qui en résulte à différents niveaux de prix, supposant l'exercice de tous les 3.500.000 Share Options 2025 et l'émission subséquente de 3.500.000 nouvelles actions en résultant.

Après la clôture du marché sur le Nasdaq le 23 avril 2025, la capitalisation boursière de la Société était de USD 85.135.414,48 sur la base d'un cours de clôture de USD 1,72 par action. Partant du principe qu'après l'exercice des Share Options 2025, sans prendre en compte les autres instruments dilutifs en circulation, la capitalisation boursière augmente exclusivement avec les fonds levés sur base des paramètres décrits ci-dessous, la nouvelle capitalisation boursière serait alors respectivement arrondie à USD 1,7086, USD 1,7143 et USD 1,7257 par action. Ceci représenterait respectivement une dilution financière (théorique) de 0,66% et 0,33% et une accréation financière (théorique) de 0,33% par action.

#### Evolution de la capitalisation boursière et dilution financière

	<b>Prix d'exercice</b>		
	<b>EUR 1,3561</b>	<b>EUR 1,4314</b>	<b>EUR 1,5821</b>
	<i>Équivalent à USD 1,5480</i>	<i>Équivalent à USD 1,6340</i>	<i>Équivalent à USD 1,8060</i>
<b>Avant l'exercice des Share Options 2025<sup>(1)</sup></b>			
(A) Capitalisation boursière (en USD) .....	85.135.414,48	85.135.414,48	85.135.414,48
(B) Actions en circulation .....	49.497.334	49.497.334	49.497.334
(C) Capitalisation boursière par action (en USD).....	1,7200	1,7200	1,7200
<b>Exercice des Share Options 2025</b>			
(A) Fonds levés (en USD).....	5.418.000,00	5.719.000,00	6.321.000,00
(B) Nouvelles actions à émettre suite à l'exercice des Share Options 2025 .....	3.500.000	3.500.000	3.500.000
<b>Après exercice des Share Options 2025</b>			
(A) Capitalisation boursière (en USD) .....	90.553.414,48	90.854.414,48	91.456.414,48
(B) Actions en circulation .....	52.997.334	52.997.334	52.997.334
(C) Capitalisation boursière par action (en USD) (arrondi) .....	1,7086	1,7143	1,7257
<b>Dilution/Accréation .....</b>	-0,66%	-0,33%	0,33%

---

Notes:

- (1) A la date du présent rapport et sans tenir compte de l'émission potentielle de nouvelles actions lors de l'exercice des autres instruments dilutifs en circulation.

## **6.5. Autres conséquences financières**

Il est prévu que dans le cadre des comptes annuels consolidés de la Société conformément aux normes IFRS, les Share Options 2025 seront comptabilisés conformément (entre autres) à la norme IFRS 2 ("Paiements fondés sur des actions"). L'application effective de la norme de déclaration, le moment de la reconnaissance initiale et l'évaluation des Share Options 2025 restent à déterminer et à évaluer. Le montant actuel dépendra finalement du prix d'exercice actuel des Share Options 2025 concernés.

Pour une discussion complémentaire sur les conséquences financières de la proposition d'émission des Share Options 2025 et leur exercice subséquent, le conseil d'administration renvoie au rapport préparé en relation avec ceci par le commissaire de la Société.

\* \* \*

Fait le 25 avril 2025.

*[La page de signature suit]*

Pour le conseil d'administration,

*Michael McGarrity*  
Par: 827AB0CC962BCB2F3E3EED4AA243334C securedocs.  
Administrateur

*Sonnie M. Hardison, Jr.*  
Par: DF094AF02FF82B5B911707776742BD54 securedocs.  
Administrateur

**ANNEXE**

**PLAN D'OPTION SUR ACTION DE 2025**